



**PREFECTURE DE LA REUNION**

**SECRETARIAT GENERAL**

Saint-Denis, le 25 avril 2005

-----  
DIRECTION DES  
LIBERTES PUBLIQUES

-----  
Bureau des Elections  
et de la Réglementation Générale  
-----

**ARRETE N° 05-1006/SG/DLP/1**

**Enregistré le 25 avril 2005**

portant retrait de l'habilitation tourisme accordée à « Groupe Ekotourist »

LE PREFET DE LA REGION ET DU DEPARTEMENT DE LA REUNION  
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR

- VU** la loi n° 92-645 du 13 juillet 1992 fixant les conditions d'exercice des activités relatives à l'organisation et à la vente de voyages ou de séjours ;
- VU** le décret n° 94-490 du 15 juin 1994 pris en application de l'article 31 de la loi n° 92-645 du 13 juillet 1992 ;
- VU** l'arrêté n° 00-2368/DR.1 du 3 octobre 2000, délivrant l'habilitation n° HA 974 00 0005 à « Groupe Ekotourist », dirigé par M. Vincent Moutoussamy ;
- VU** la correspondance en date du 27 avril 2004 adressée à l'intéressé demandant les éléments du chiffre d'affaires ;
- VU** la lettre de convocation en date du 15 mars 2005 adressée à l'intéressé, en vue de faire entendre ses observations devant les membres de la Commission Départementale de l'Action touristique ;
- VU** l'avis de la Commission Départementale de l'Action Touristique réunie en formation disciplinaire le 8 avril 2005 ;

**CONSIDERANT** que le titulaire de l'habilitation ne satisfait plus aux conditions de garantie financière telles que définies à l'article 12 de la loi du 13 juillet 1992 ;

**SUR** proposition du Secrétaire Général de la Préfecture de la Réunion,

**A R R E T E :**

**ARTICLE 1er** : L'habilitation de tourisme n° HA 974 00 0005 délivrée à "*Groupe Ekotourist*", dirigé par Monsieur Vincent Moutoussamy, par l'arrêté susvisé du 3 octobre 2000, est retirée en application de l'article 79 du décret n°94-490 du 15 juin 1994.

**ARTICLE 2** : Ce présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Réunion.

Pour le Préfet  
Le Secrétaire Général

Franck-Olivier LACHAUD